PV de l'assemblée générale du vendredi 28 mars 2025

LA Maison Pop' a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 28 mars 2025 à 18h30 à Bran. Une soixantaine de personnes étaient présentes, dont 43 adhérent·es présent·es ou représenté·es.

Après un mot de bienvenue de Jean-François Perrier, maire de Bran, les dix administrateurices ont présenté les rapports moral, d'activités et financier et soumis sept résolutions au vote, toutes adoptées et détaillées ci-après.

2024 a été marquée par le renouvellement du projet social qui a mobilisé l'association pendant plus d'un an. Un travail intense de réflexion, échanges et participation éclairé par la présentation publique du projet, sous forme d'une bibliothèque humaine : les habitant·es ont témoigné avec authenticité et émotion de leur engagement au sein de LA Maison Pop'. Le projet a été agréé par la CAF de Charente-Maritime pour 4 ans.

2024 fut également une année de mobilisation pour alerter sur les difficultés des centres sociaux confrontés à des incertitudes financières et à un manque de reconnaissance des pouvoirs publics. Avec tous les centres du réseau, LA Maison Pop' a manifesté à La Rochelle, rencontré les élu·es locaux·les, organisé des temps de concertation, communiqué, etc.

2024 fut donc une année où l'engagement bénévole s'est renforcé au centre social, permettant la naissance de deux nouvelles actions, le repair café et les jardins familiaux, et la poursuite de toutes les autres activités.

Financièrement, l'exercice dégage un excédent de 9 132 € rendu possible par une augmentation des subventions et des charges contenues.

La commissaire aux comptes Emmanuelle Brethenoux qui effectuait cette année sa présentation à distance, a présenté son rapport sur les comptes annuels. Le cabinet GB audit

conseil est mandaté pour contrôler les comptes de l'association, le respect des obligations juridiques et sociales, les réglementations en vigueur et les procédures. Dans le cadre de cet audit, il s'assure de la sincérité et de la conformité des comptes avec les informations fournies sur la situation financière et le patrimoine de l'association.

Mme Brethenoux a donc présenté la conclusion de l'audit à l'assemblée générale : le commissaire aux comptes certifie les comptes 2024 (bilan, compte de résultat et annexes) de LA Maison Pop'.

Tout du long des présentations, il a été proposé aux personnes présentes de réagir, témoigner ou poser une question.

Des précisions ont été apportées : nombre de communes qui subventionnent LA Maison Pop' (14 communes de l'ex canton à hauteur de 4 995 € + Montendre : 63 690€ + Donnezac et Chepniers : 300 €) ; tarif des fournisseurs de repas (3.53€ et 4.58€).

Madame Battle a proposé que la Médiat'elles, qui est une action organisée en non-mixité choisie, soit accessible aux hommes afin qu'ils puissent s'acculturer et se sensibiliser à la condition féminine.

Cette adhérente a également témoigné du « bonheur de confier ma fille à l'équipe du centre de loisirs et de l'accueil. Elle est entre de bonnes mains, avec une équipe prévenante. ». Elle a remercié toute l'équipe professionnelle de son écoute et soutien.

Les élu·es de la CAF 17, de la fédération des centres sociaux, du conseil départemental de Charente-Maritime, de Montendre et de Courpignac ont également félicité LA Maison Pop' : « merci d'exister ».

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral et le rapport d'activités présentés par les administrateurices.

43 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, du rapport de la Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, L'assemblée générale donne au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

43 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **9 132,62 €** en report à nouveau créditeur.

L'assemblée générale décide d'apurer le compte de report à nouveau débiteur de **24 569,60 €**. Ainsi le compte de report à nouveau débiteur sera à zéro et le compte de report à nouveau créditeur passera à **289 563,94 €.**

43 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel tel qu'il lui a été présenté.

43 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale approuve l'augmentation des cotisations proposées par le conseil d'administration :

- la cotisation individuelle passe de 12€ à **15€**
- la cotisation famille passe de 20€ à **25€**
- la cotisation association passe de 30€ à **35€**

Les nouveaux tarifs s'appliqueront en suivant l'AG pour les nouveaux et nouvelles adhérent·es et à date de renouvellement pour les autres.

40 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale procède à l'élection des nouveaux et nouvelles administrateurices.

Sont réélus :

Jean-Paul GELIX (sortant) 42 voix

Pierre MIARA (sortant) 43 voix

Martine PIEFORT (sortante) 43 voix

Cynthia TOUPET (sortante) 43 voix

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au conseil d'administration pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

42 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION

L'assemblée générale s'est clôturée autour du buffet réalisé par les bénévoles de l'atelier cuisine.